

2018_CT2_059

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROLANDO Christian donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – CIOT Jean-David - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël - PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 8 février 2018

06_3_06

■ Attribution d'une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Le compostage et la sensibilisation au compostage sont des actions importantes du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône souhaitent mettre en œuvre des actions de compostage sur leur site Croq'jardin à la Roque d'Anthéron. Pour l'année 2018, l'association sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 7.000 € pour sa plate-forme de compostage de proximité.

1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES FOYERS RURAUX DES BOUCHES DU RHÔNE

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône a créé le site de croq'jardin il y a une quinzaine d'années, sur un espace d'un hectare, sur la commune de la Roque d'Anthéron. L'association a développé en 2012 une plate-forme de compostage de proximité afin de valoriser les bio-déchets de producteurs locaux (habitants, commerçants, cuisines collectives de la Roque d'Anthéron).

Elle permet actuellement de traiter **22 tonnes de bio-déchets et 8 tonnes de déchets verts** en compost de qualité biologique. Cette installation accueille du public (enfants et adultes) pour des **ateliers de sensibilisation aux techniques de compostage et au jardinage écologique**.

Pour les agriculteurs elle offre un lieu d'**expérimentation** sur l'usage de différents composts et leur intérêt agronomique. D'autre part, elle accueille les **porteurs de projets et les référents de sites** souhaitant mettre en place des opérations de compostage sur leurs quartiers, sur leurs communes ou dans leurs établissements.

2 – BILAN DE L'ANNÉE 2017

Collecte et traitement des points actuels de compostage

En 2017, l'association a acquis comme prévu un nouveau véhicule de collecte qui permet au personnel de l'association de travailler en toute sécurité et de charger plus de poids.

Des services civiques ont été formés et accompagnés par un tuteur (Gonzague Saison) en charge de la collecte et du traitement, un animateur maître composteur (Jean André) a été en charge de la gestion et l'animation du programme.

Broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires

Pour les agriculteurs la plate-forme de compostage offre un lieu d'**expérimentation** sur l'usage de différents composts et leur intérêt agronomique (compost de déchets verts « méthode Jean Pain » compostage en bacs, mulching...). Une formation sur l'amélioration des sols à partir de composts verts a été organisée en partenariat avec le réseau ADEAR en juin (30 participants).

Développement du compostage sur les quartiers

L'objectif 2017 était de consolider le développement du compostage collectif sur deux résidences (Trou de Magnan et Jacourlette). Cette action n'a pas pu démarrer à ce jour car la réhabilitation de ces deux quartiers est programmée pour 2018. Le projet de compostage sur ces deux quartiers est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de concertation qui a lieu le 14 décembre 2017 avec les habitants.

L'association a également réalisé deux petites vidéos pédagogiques qui seront mises gratuitement en ligne en janvier 2018. Une vidéo sur le thème « compostage partagé en résidence » et une sur la « technique du lombri-compostage collectif ».

Accueillir et informer le public

Sur croq'jardin et sur l'aire de compostage, l'association a accueilli du public (enfants et adultes) pour des **ateliers de sensibilisation aux techniques de compostage et au jardinage écologique**. Le jardin est ouvert de mars à octobre, sur cette période plus de 1.000 visiteurs (familles) sont accueillis et se renseignent sur les techniques de compostage et de jardinage biologique, la fête « Tous au jardin » premier week-end de mai est un temps fort où sont reçus plus de 200 visiteurs. Des activités autour des « cuisines participatives » ont permis également de sensibiliser les 300 participants durant ces cinq séances aux techniques de compostage de leurs bio déchets de cuisine.

Former les agents et les jardiniers paysagistes

D'autre part, il a été réalisé deux **formations aux techniques de compostage et de gestion intégrée des déchets verts** à l'attention des agents des collectivités et des jardiniers paysagistes (32 participants).

Le tableau suivant récapitule les objectifs et les moyens techniques et humains nécessaires et les résultats obtenus.

Objectifs	Moyens humains	Moyens techniques	Calendrier	Résultats attendus
1/ Assurer la collecte et le traitement des points actuels de compostage	Gonzague Saison + services civiques	Collecte 3 fois par semaine Un véhicule de collecte 8 bacs de 1 000 litres « made in Croq'Jardin »	Toute l'année 52 semaines	22 tonnes de déchets compostés * (voir tableau par producteurs) Le compost produit est utilisé en amendement sur le jardin pédagogique
2/ Assurer le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires	Gonzague Saison + services civiques	Un broyeur Saelen Premium Une aire de compostage méthode « Jean Pain »	Broyage d'automne et de printemps	Éviter la mise à feu des branchages et des résidus de cultures Valoriser en circuit court les déchets verts en compost Faire la démonstration de l'utilité du compost de déchets verts Pour améliorer la qualité physique du sol
3/Développer le compostage sur les quartiers de Trou de Magnan et Jacourlette				Non réalisé par faute d'accord mais possible en 2018
4/ Accueillir et informer le public (500 personnes/an) les porteurs de projets (environ 50 personnes /an) sur les techniques de compostage sur notre aire pédagogique de compostage.	Cent jours comptabilisés pour l'accueil et l'information sur les techniques de compostage et le jardinage biologique.	Un jardin productif entièrement équipé et entretenu selon les techniques agro-écologiques	De mars à novembre (ouverture du jardin au public) Plusieurs week end portes ouvertes et animations	Apporter une information de qualité aux personnes et aux porteurs de projets pour démarrer ou améliorer leurs techniques ou opérations de compostage
5/ Former les agents et les jardiniers paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage	Un formateur « maitre composteur »	Deux modules de 7H. proposé 4 fois dans l'année au sein de Croq'Jardin	Modules proposés en Avril Mai septembre octobre	Améliorer les compétences des agents et des paysagistes pour mieux gérer les espaces verts avec des techniques agro écologiques afin d'éviter le brûlage des déchets verts et l'usage de désherbant et de pesticides

Résultats obtenus

Producteurs	Volume moyen hebdomadaire en litres	Quantité annuelle en litres
Cuisine collective (Cantine scolaire, maison de retraite Oustaou, MFR)	300 l	15.600 l
Restaurants	50 l	2.600 l
Alimentaire (SPAR)	200 l	10.400 l
Résidences Bremone et Resquillette	200 l	10.400 l
Apports sur Croq jardin	100 l	5.200 l
TOTAL		44.200 l

Le volume de déchets organiques collecté sur l'année est de 44.200 litres. L'association a retenu un ratio de 50% pour calculer le poids moyen (variable selon le degré d'humidité). Ce qui donne une valeur moyenne de 22.100 Kg, soit 22 Tonnes.

En ajoutant un tiers de broyat dans les bacs, le poids total est équivalent à 29 tonnes de déchets compostés sur l'année.

Au final, une fois le processus de compostage réalisé, l'association bénéficie de 9 tonnes de compost mûr pour amender son jardin.

3 – DESCRIPTION DU PROJET 2018

Objectifs	Moyens humains	Moyens techniques	Calendrier	Résultats attendus	Coût prévisionnel
1/ Assurer la collecte et le traitement des points actuels de compostage + développement sur Trous de Magnan et Jacourlette	Gonzague Saison + services civiques	Collecte 3 fois par semaine Un véhicule de collecte 8 bacs de 1000 litres « made in Croq'Jardin »	Toute l'année 52 semaines	30 tonnes de déchets compostés. Le compost produit est utilisé en amendement sur le jardin pédagogique	salaires 8 heures X 52 X 15 € 6 240 € carburant/entretien/assurance 760 €
2/ Assurer le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires	Gonzague Saison + services civiques	Un broyeur Saelen Premium Une aire de compostage méthode « Jean Pain » (50 Heures/an)	Broyage d'automne et de printemps	Eviter les mise à feu des branchages et des résidus de cultures Valoriser en circuit court les déchets verts en compost Faire la démonstration de l'utilité du compost de déchets verts Pour améliorer la qualité physique du sol	Autofinancement FDFR13 2.000 €

3/ Accueillir et informer le public (500 personnes/an) les porteurs de projets (environ 50 personnes /an) sur les techniques de compostage sur notre aire pédagogique de compostage.	Cent jours comptabilisés pour l'accueil et l'information sur les techniques de compostage et le jardinage biologique.	Un jardin productif entièrement équipé et entretenus selon les techniques agro-écologiques	De mars à novembre (ouverture du jardin au public) Plusieurs week end portes ouvertes et animations	Apporter une information de qualité aux personnes et aux porteurs de projets pour démarrer ou améliorer leurs techniques ou opérations de compostage	Autofinancement (aide Conseil Départemental) 12.000 €
5/ Former les agents et les jardiniers paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage	Un formateur «maître composteur»	Deux modules de 7H. proposé 4 fois dans l'année au sein de Croq'Jardin	Modules proposés en Avril Mai septembre octobre	Améliorer les compétences des agents et des paysagistes pour mieux gérer les espaces verts avec des techniques agro écologiques afin d'éviter le brûlage des déchets verts et l'usage de désherbant et de pesticides	Autofinancement (ventes de formations) 5.077 €

4- PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges directes		Ressources propres	
Achats		Vente formations	8.417 €
Prestations de services	999 €		
Achat matières et fournitures	850 €		
Autres fournitures	1 380 €		
Services extérieurs			
Locations	485 €		
Entretien et réparation	680 €		
Assurances	518 €	Département	5.660 €
Autres Services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9 810 €		
Déplacements, missions	340 €	Métropole Aix Marseille	7.000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_059-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Services bancaires, autres	354 €	Provence Territoire du Pays d'Aix	
Charges de personnel			
Rémunérations des personnels	3.940 €	Fonds européen	4.000 €
Charges sociales	1.721 €		
Autres charges de personnel	4.000 €		
TOTAL CHARGES	25.077 €	TOTAL RECETTES	25.077 €

Emplois des contributions volontaires en nature	1.000	Contributions volontaires en nature	1.000
TOTAL	26.077 €		26.077 €

5- MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les modalités de versement sont les suivantes :

- un acompte de 80% de la subvention votée ;
- le solde (soit 20%) sera versé sur production des comptes annuels de l'association.

Les comptes annuels comportent la signature du représentant de l'association.

Ajustement de la subvention :

Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation du Pays d'Aix n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

L'association de La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône sollicite le Territoire du Pays d'Aix, pour l'attribution d'une subvention de 7 000 €.

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2018-00226	Prévention des déchets : compostage	Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône	Compostage	11.000 €	25.077€	7.000€	7.000 €	non

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 23 janvier 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône d'un montant de 7.000€ pour l'année 2018.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix fonction 812 nature 6574.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180208-2018_CT2_059-DE Date de télétransmission : 20/02/2018 Date de réception préfecture : 20/02/2018

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **14 FEV. 2018**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180208-2018_CT2_059- DE Date de télétransmission : 20/02/2018 Date de réception préfecture : 20/02/2018
